

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**  
dans les équipements sportifs.  
Il doit être retiré lors de la pratique sportive.

# - PROTOCOLE SANITAIRE - COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES



**Le Pass Sanitaire est obligatoire** pour tous les acteurs de la rencontre :  
**joueur(euse)s, dirigeant(e)s, officiels et délégué(e)s.**

Attestation de vaccination complète

Test PCR ou antigénique (-24h)

Test RT-PCR positif (+ de 11 j. et - 6 mois)



## LE CONTRÔLE

Effectué par le **Référent Covid** ou un **membre de l'équipe Covid du club recevant**  
avec les applications :

**TousAntiCovid VERIF** ou **TAC VERIF**

Si le stade est clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs :  
le contrôle à effectuer dans le cadre du nombre de personnes autorisées  
dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public).

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public n'est pas soumis à la détention du pass sanitaire.

## REPORT D'UNE RENCONTRE\*

- À partir de **4 nouveaux cas positifs**  
de joueurs(ses) sur 7 jours glissants  
(à partir de 3 cas positifs en Futsal)

**OU**

- L'ARS impose **un isolement de l'équipe pour 7 jours.**

*\*Les documents Officiels de l'ARS doivent être transmis aux instances dans les 5 jours qui suivent la rencontre. A défaut, la Commission de gestion des compétitions, compétente pour juger des reports, pourra prononcer la perte du match au club ayant sollicité le report sur présentation des documents officiels.*

  
**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**  
dans les équipements sportifs.  
Il doit être retiré lors de la pratique sportive.

# - PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE - COMPÉTITIONS RÉGIONALES



En cas de cas positifs déclarés durant le week-end, une **permanence téléphonique**  
pour les **compétitions Ligue** est à votre disposition au

**06 09 73 53 04**

Samedi de 9h à 18h - Dimanche de 9h à 15h30



## COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



**Du Vendredi 17h  
au Dimanche**

06 84 34 04 83  
astreinte@alpes.fff.fr



**Du Lundi  
au Vendredi  
(15h/17h15)**

04 92 15 80 30



**Que faire en cas  
d'intempéries ?**



**Du Lundi  
au Vendredi**

04 91 32 04 04



**Référente  
COVID**

Mme Cathy DARDON  
06 81 15 58 69

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**  
dans les équipements sportifs.  
Il doit être retiré lors de la pratique sportive.

# BIEN ORGANISER MA RENCONTRE !



Chaque club désigne un(e) **Référent(e) Covid** dont les missions sont :  
(Il est conseillé d'avoir une Equipe Covid)



La coordination du contrôle de l'accès sur le site



La vérification de l'application des mesures sanitaires pendant la durée de la manifestation



Le rappel des mesures en cas de constatation de non-respect



La vérification des Pass sanitaires pour tou(te)s licencié(e)s

Il est nécessaire de tenir un **Registre de contrôle** au sein du club avec la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui est en charge de la vérification.

## RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'HYGIÈNE



Afin de prévenir le risque de contamination, un plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces du stade doit être mis en œuvre (désinfection régulière + mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains).

## CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS

L'arbitre effectue ce contrôle à l'extérieur.

## TABLETTE FMI

Se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette.

## ACTEURS DE LA RENCONTRE

Si un individu ne présente pas de Pass Sanitaire Valide, l'accès aux vestiaires et à l'aire de jeu sera strictement interdit.  
Si un club refuse de se soumettre au contrôle du Pass sanitaire, la rencontre ne pourra se jouer et le club fautif pourra être sanctionné du match perdu par pénalité par la Commission d'organisation.



## BANCS DE TOUCHE

Ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités. Des bancs complémentaires à destination du personnel médical (médecin et secouristes) sont installés au bord terrain.



## SPECTATEURS

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs. Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

## PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Toutes les personnes rentrant dans la zone vestiaire doivent obligatoirement présenter un pass sanitaire valide. La vérification est faite par un membre de l'équipe COVID du club recevant. La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et mineurs à partir de 12 ans. Si un délégué officiel est présent, il s'assure du respect du protocole dans la zone vestiaire et que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires.

**Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu.**

**Les joueurs et officiels entrent en séquence sur l'aire de jeu, club recevant en dernier.**

**PROTOCOLE AVANT-MATCH**

**La cérémonie de salutations entre les entraîneurs et Officiels est supprimée.**

**Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.**